

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 FÉVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13/02/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Laurent PASTOR, Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Cyrille CUENOT à Norbert SANCHEZ CANO, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2020.02.24.17**

**OBJET : Résidence de la Compagnie de théâtre "Cause-toujours"**

Madame Bénédicte Krebs, Adjointe au Développement culturel et à la médiation patrimoniale, expose aux membres du conseil municipal le projet de résidence d'artiste de la compagnie Théâtrale Cause Toujours.

Il est proposé de mettre en place un partenariat d'une durée de un an afin de créer une dynamique et d'organiser des actions adaptées aux problématiques du territoire et de la municipalité. Sur le plan financier, la contractualisation de plusieurs actions implique pour le prestataire de facturer ses prestations au prix le plus juste et justifie quelques interventions bénévoles.

La Compagnie Cause Toujours est reconnue dans sa démarche participative. Elle peut par exemple écrire sur des thématiques choisies, afin de créer des spectacles qui soient support de discussion, ou d'accompagner un groupe à travers l'expression théâtrale.

La résidence est partie prenante du projet de développement culturel et va aussi se déployer vers plusieurs secteurs municipaux.

Actions prévues

- Théâtre-débat le 7 juin sur la famille au fil du temps à travers l'usage du numérique, dans le cadre de la quinzaine de la parentalité, organisée par la Maison des habitants,

- Théâtre-débat le 20 juillet, sur le thème « Les enfants prennent le pouvoir » dans le cadre de l'action du secteur famille de la Maison des habitants, Mon lundi, mon quartier,
- Théâtre-forum intergénérationnel de mars à octobre autour des représentations des générations entre elles, dans le cadre du secteur seniors-santé-handicap, du PSIE (Pole Social Insertion Emploi),
- Théâtre-débat pour enfants, sur un thème à proposer par le CME, spectacle jeune public de la saison culturelle, mercredi 21 octobre,
- Spectacle de Café-théâtre « Comment on fait les bébés ? », spectacle de la saison culturelle, vendredi 11 décembre,
- Répétitions dans la salle de spectacle lors de périodes à préciser
- Répétitions-démonstrations à l'attention du groupe théâtre de l'Académie des arts et du Class.

#### Tarification

Théâtre débat « Famille et numérique »	500 €
Théâtre-débat « Les enfants prennent le pouvoir »	500 €
Théâtre forum intergénérationnel sur les représentations	600 €
Théâtre-débat jeune public, le choix du CME	500 €
Café-théâtre « Comment on fait les bébés ? »	2 000 €
Répétitions publiques, à l'attention de l'académie des arts et du Class	gratuit

Ce qui revient à un montant total de 4 100 € pour l'année 2020.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APROUVE le projet de résidence d'artiste de la Compagnie « Cause Toujours ».**
- **AUTORISE LE MAIRE, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à ce projet.**

#### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 24/02/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 25 février 202025/02/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200224-lmc16723-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.